

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 11 novembre 2013 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Jessika Lacombe, mairesse.

Étaient présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Mesdames les conceillères :

1- Rock Côté 4- Dannie Mercier

2- Caroline Jacques 5- Jean-Marie Rodrigue

3- Solanges Thibault 6- Claude Blais

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Madame Jessika Lacombe, mairesse, mesdames Caroline Jacques, Solanges Thibault, Dannie Mercier, conseillères, et messieurs Rock Côté, Jean-Marie Rodrigue, Claude Blais conseillers, déposent leur déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires.

Après une minute de silence, la séance commença à 20 heures.

NO-13-162 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR :SOLANGES THIBAULT

APPUYÉ PAR :ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU :À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 11 novembre 2013 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption

- 2. Rapport de la présidente d'élection
- 3. Adoption des délibérations précédentes
- 4. Acceptation et adoption des comptes du mois
- 5. Avis de motion
- 6. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
- 7. Nomination d'un maire suppléant
- 8. Entretien ménager
- 9. Conformité aux règlements 142 et 143 de la MRC des Appalaches
- 10. Adoption du règlement numéro 348 modifiant le règlement de zonage numéro 241
- 11. Adoption du règlement numéro 349 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction concernant l'implantation d'éoliennes
- 12. Adoption du règlement numéro 350 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité
- 13. Adoption du règlement numéro 351 sur les nuisances
- 14. Remplacement d'un poteau de luminaire sur la rue Municipale
- 15. Travaux de pavage
- 16. Suivi-Éoliennes
- 17. Période de question (s)
- 18. Levée de la séance

ADOPTE

NO-13-163 RAPPORT D'ÉLECTION

Élection au poste de maire et de conseillers aux sièges no. 2 et 4

Mise en candidature

La période de mise en candidature a été tenue du 23 septembre au 4 octobre 2013 à 16h30 au bureau municipal situé au 152, rue Municipale à St-Adrien-d'Irlande.

Avis d'élection

Un avis d'élection a été publié le 18 septembre 2013.

Un avis public aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise a été publié le 7 octobre 2013.

Déclarations de candidatures

M. Jocelyn Desjarlais, 461, Rang 9 à St-Adrien-d'Irlande, au poste de maire

Signatures : Yvan Laflamme Louida Laflamme Simon Côté

Cynthia Boulet Nicolas Argeris Julien Houle Dominic Daigle Daniel Rousseau

Line Lachance Jean Houle

Déposée le 4 octobre 2013

Mme Jessika Lacombe, 154, Rue de l'Église à St-Adrien-d'Irlande, au poste de mairesse

Signatures: Rock Côté

Linda Bolduc Jasmine Routhier Nancy Lacroix Marie-Andrée Côté Rock Vachon Brigitte Gilbert Daniel Marois Nelson Hudon Robert Bolduc jr Jocelyne Bolduc Lucie Labranche

Déposée le 30 septembre 2013

M. Rock Côté, 561, Rang 10 à St-Adrien-d'Irlande, au poste de conseiller no. 1

Signatures: Marc Fortin

Rolande Côté
Line Rodrigue
Marc Laflamme
Marcel Guay
Laurent Couture

Jonathan Leclair Bernard Côté Michel Côté Claude Blais Claude Turcotte Angèle Daigle Jean-Louis Leclair Lucie Grondin Jessika Lacombe Jean-Marie Rodrigue Jean-Claude Bogus

Déposée le 3 octobre 2013

M. Marcel Guay, 341, Rang 7 à St-Adrien-d'Irlande, au poste de conseiller no. 2

Signatures: Jean-Marie Rodrigue

Solanges Thibault Lucie Grondin Claude Morin Claude Blais Rock Côté Steve Bilodeau Hélène Turcotte

Claude Turcotte Bernard Côté Cécile Morin

Déposée le 4 octobre 2013

Mme Caroline Jacques, 467, Rang 7 à St-Adrien-d'Irlande, au poste de conseillère no. 2

Signatures : Angèle Daigle

Tommy Hudon Kathy Lessard Clément Martineau

Doris Roberge Nelson Hudon Carl Labranche Jessika Lacombe Yvette Provost Laurent Labranche

Déposée le 3 octobre 2013

Mme Solanges Thibault, 517, Rue Principale à St-Adrien-d'Irlande, au poste de conseillère no. 3

Signatures : Mario Bouchard Éric Poulin Lucie Labranche

Jean-Pierre Nantel Stéphane Fecteau Marcel Bellavance
Gaston Côté Bernard Côté Jean-Luc Laflamme
Frédéric Gouin André Mercier Claude Labranche
Lucie Grondin Laurent Couture Jean-Claude Bogus
Stéphane Dumas Josée Bernard Marcel Guay

Jacinthe Lambert

Déposée le 3 octobre 2013

Mme Dannie Mercier, 509, Rue Principale à St-Adrien-d'Irlande, au poste de conseillère no. 4

Signatures : Angèle Daigle Doris Roberge Jessika Lacombe

Tommy Hudon Nelson Hudon François Allaire Daniel Marois Nancy Lacroix Lucie Labranche

Marie-Andrée Côté

Déposée le 3 octobre 2013

M. Claude Turcotte, 162, Rang 7 à St-Adrien-d'Irlande, au poste de conseiller no. 4

Signatures : Marcel Bellavance Martine Dubuc Gaston Côté

Solanges Thibault Denise Daigle Michel Guillemette Gilles Bouffard Guy Lessard Doris Beaudoin Fernand Roy Huguette Hamel Claude Blais Jean-Marie Rodrigue Marcel Guay Rock Côté

Jean-Claude Bogus

Déposée le 4 octobre 2013

M. Jean-Marie Rodrigue, 564, Rang 10 à St-Adrien-d'Irlande, au poste de conseiller no. 5

Signatures : Marcel Guay Claude Turcotte Claude Blais

Rock Côté Solanges Thibault Jean-Claude Bogus Laurent Couture Fernand Couture Jessika Lacombe Bernard Côté Lucie Grondin Martin Rodrigue Suzanne Rodrigue Fernand Pouliot Réjeanne Bilodeau

Marquis Rodrigue

Déposée le 4 octobre 2013

M. Claude Blais, 258, Rang 10 à St-Adrien-d'Irlande, au poste de conseiller no. 6

Signatures : Laurent Couture

Claude Turcotte Marcel Guay

Claude Lebraneho

Doris Roberge Claude Labranche Raymond Paré Suzanne Baril Paré Rock Côté Angèle Daigle

Fernand Couture

Jean-Marie Rodrigue

André Pouliot

Déposée le 2 octobre 2013

M. Rock Côté étant le seul candidat au poste de conseiller no.1 a été proclamé élu et assermenté le 7 octobre 2013.

Mme Solanges Thibault étant la seule candidate au poste de conseillère no. 3 a été proclamée et assermentée le 4 octobre 2013.

M. Jean-Marie Rodrigue étant le seul candidat au poste de conseiller no. 5 a été proclamé et assermenté le 7 octobre 2013.

M. Claude Blais étant le seul candidat au poste de conseiller no. 6 a été proclamé et assermenté le 7 octobre 2013.

Étant plus d'un candidat au poste de maire, au poste de conseiller no. 2 et au poste de conseiller no. 4, une élection a donc été tenue.

Un avis de la révision de la liste électorale a été donné le 7 octobre 2013.

Une rencontre a été tenue avec les candidats et le personnel électoral le 21 octobre 2013.

Un avis public du scrutin a été donné le 7 octobre 2013.

Un vote par anticipation a été tenu le 27 octobre 2013 de 12h à 20h.

51 électeurs se sont prévalus de leur droit de vote.

Un scrutin a été tenu le 3 novembre 2013 de 10h à 20h, 219 électeurs se sont prévalus de leur de vote.

Résultats d'élection

Poste de maire

M. Jocelyn DesjarlaisMme Jessika Lacombe104 votes164 votes

Madame Jessika Lacombe obtient donc une majorité de 60 votes.

Poste de conseiller no. 2

M. Marcel Guay 123 votes Mme Caroline Jacques 140 votes

Madame Caroline Jacques obtient donc une majorité de 17 votes.

Poste de conseiller no. 4

Mme Dannie Mercier 135 votes M. Claude Turcotte 123 votes

Madame Dannie Mercier obtient une majorité de 12 votes.

Le 8 novembre 2013, Mesdames Jessika Lacombe, Caroline Jacques et Dannie Mercier ont été proclamés élus.

Le 11 novembre 2013, Mesdames Jessika Lacombe, Caroline Jacques et Dannie Mercier ont été assermentés.

Le 4 novembre 2013, un avis public mentionnant les résultats complets de l'élection a été donné.

Ghislaine Leblanc Présidente d'élection

NO-13-164

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

<u>PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE</u>

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013, avant la tenue des présentes;

Les membres de ce conseil adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-13-165 ACCEPTATION ET ADOPTION DES

COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT DES REVENUS

ET DÉPENSES

PROPOSÉ PAR: DANNIE MERCIER

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois d'octobre 2013, totalisant 60 303.21\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 40 à 44, totalisant 6 490.32\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés pour le mois d'octobre 2013 ainsi que les états comparatifs pour le deuxième semestre.

Réf.: selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-13-166 AVIS DE MOTION

Madame Solanges Thibault donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, elle proposera l'adoption d'un règlement pour fixer le taux de taxes foncières et de services pour l'année 2014.

NO-13-167 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Attendu que selon l'article 955 du code municipal du Québec, le maire doit faire rapport sur la situation financière de la municipalité au moins quatre (4) semaines avant que le budget soit déposé devant le conseil pour adoption.

Attendu que le texte du rapport du maire doit être gratuitement distribué à chaque adresse civique de la municipalité ou publié dans un journal diffusé dans la municipalité.

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Rock Côté, et adopté à l'unanimité des conseillers que le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité soit accepté tel que présenté par Madame Jessika Lacombe, mairesse.

ADOPTE

NO-13-168 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYE PAR: JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la nomination de Claude Blais, comme maire suppléant, pour les mois de décembre 2013, janvier 2014, février 2014.

Selon l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de la mairesse, ou de vacance de son poste, le maire suppléant peut remplacer celle-ci pour siéger aux réunions prévues au Conseil des maires.

Monsieur Claude Blais pourra la remplacer s'il y a lieu pour les mois de novembre, décembre 2013 et janvier 2014.

ADOPTE

NO-13-169 ENTRETIEN MÉNAGER

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT APPUYE PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil engagent madame Guylaine Leblanc pour faire l'entretien ménager dans les établissements de la municipalité.

Elle sera rémunérée selon l'entente intervenue avec les élus.

ADOPTE

NO-13-170 CONFORMITÉ AUX RÈGLEMENTS 142 ET 143 DE LA MRC DES APPALACHES

Attendu que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande doit modifier son règlement de zonage pour le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé tel que modifié par les règlements 142 et 143;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marie Rodrigue, appuyé par Claude Blais et adopté unanimement de demander au personnel de la MRC des Appalaches de préparer les projets de règlements de concordance ainsi que les avis publics et le calendrier qui s'y rattachent.

ADOPTE

La conseillère Solanges Thibault et les conseillers Rock Côté et Claude Blais divulguent leurs intérêts et s'abstiennent de participer aux délibérations portant sur l'implantation des éoliennes et de voter.

NO-13-171 ADOPTION DU RÈGLEMENT

NUMÉRO 348 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 241

Attendu que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

Attendu qu'il y a lieu de prévoir l'implantation de grandes éoliennes et d'éoliennes domestiques sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 12 septembre;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 30 septembre 2013 au lieu du 26 septembre 2013 vu celle-ci reportée à même la publication d'un avis public;

Attendu qu'à la suite de l'adoption du second projet de règlement numéro 348 amendant le règlement de zonage numéro 241, contenant des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes de certaines zones de la municipalité afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

Attendu qu'un avis public a été donné le 2 octobre 2013 suite à l'adoption du second projet de règlement numéro 348;

Attendu que suite à cet avis public, du 3 octobre au 10 octobre 2013, période durant laquelle la Municipalité reçoit les demandes afin que le règlement amendant le règlement de zonage numéro 348 soit soumis à l'approbation référendaire ;

Attendu que la municipalité a reçu des demandes pour les articles 5 et 6 des zones viable, dynamique, viable-dynamique, dynamique-viable, périmètre urbain-dynamique ;

En conséquence, il est proposé par Caroline Jacques, appuyé par Jean-Marie Rodrigue et résolu que le règlement numéro 348 modifiant le règlement de zonage numéro 241 soit adopté en retirant l'article 5 «Usages autorisés dans la zone agricole dynamique AD, modification de l'article 4.3.1» et l'article 6 «Usages autorisés dans la zone agricole viable AV, modification de l'article 4.3.2» et qu'un référendum sera tenu ultérieurement sur les articles 5 et 6 qui ont été retirés du règlement 348 pour son adoption le 11 novembre 2013.

Une copie du règlement numéro 348 amendant le règlement de zonage numéro 241 a été donnée à chaque membre du conseil.

ADOPTE

NO-13-172

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 349 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINSTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION CONCERNANT L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES

Attendu l'introduction dans le règlement de zonage des nouvelles dispositions relatives à l'implantation d'éoliennes;

Attendu que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désire adapter son règlement des permis et certificats concernant les implantations d'éoliennes;

Attendu qu'il y a lieu de prévoir un tarif d'honoraire relatif à l'émission d'un certificat d'autorisation pour l'implantation d'éoliennes;

Attendu qu'il y a lieu de prévoir des amendes qui sont adaptées aux infractions relatives à l'implantation d'éoliennes;

En conséquence, il est proposé par Dannie Mercier, appuyé par Caroline Jacques et résolu d'adopter le règlement numéro 349;

Une copie du règlement numéro 349 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction concernant l'implantation d'éolienne a été donnée à chaque membre du conseil.

ADOPTE

NO-13-173

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 350 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE LA MUNICIPALITÉ

Attendu qu'il y a lieu de prévoir l'implantation de grandes éoliennes et d'éoliennes domestiques sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande;

Attendu que ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité;

Attendu que la délivrance d'un permis de construction, de lotissement ou un certificat d'autorisation, lorsque requis pour une grande éolienne ou un parc éolien est également assujettie à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale des ouvrages, constructions et des travaux qui y sont reliés, suivant les dispositions du présent règlement;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marie Rodrigue, appuyé par Dannie Mercier et résolu d'adopter le règlement numéro 350.

Une copie du règlement numéro 350 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité a été donnée à chaque membre du conseil.

ADOPTE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO-13-174 NUMÉRO 351 SUR LES NUISANCES

Attendu que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande peut adopter des règlements en matière de salubrité, de nuisance et d'environnement;

Attendu que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a le pouvoir de définir les nuisances qui peuvent exister sur son territoire et que le bruit peut constituer, dans certaines circonstances, une nuisance susceptible de troubler la tranquilité publique;

En conséquence, il est proposé par Caroline Jacques, appuyé par Jean-Marie Rodrigue et résolu d'adopter le règlement numéro 351.

Une copie du règlement numéro 351 sur les nuisances de la munIcipalité a été donnée à chaque membre du conseil.

ADOPTE

NO-13-175 REMPLACEMENT D'UN POTEAU DE LUMINAIRE SUR LA RUE

MUNICIPALE

PROPOSÉ PAR: SOLANGES THIBAULT

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Suite aux vents violents du 1^{er} et 2 novembre 2013, le poteau portant une lumière de rues sur la rue Municipale en face de l'édifice municipal s'est renversé.

La municipalité a dû procéder à son remplacement vu l'état d'urgence du moment et s'assurer de la sécurité à cet endroit.

Les Lignes Rovac Inc. ont effectué le travail en plantant un nouveau poteau vu la vétusté de celui-ci.

Faucher électrique fera le transfert des fils et du luminaire sur le poteau neuf et ensuite Les Lignes Rovac Inc viendront enlever l'ancien poteau.

ADOPTE

NO-13-176 TRAVAUX DE PAVAGE

PROPOSÉ PAR: ROCK CÔTÉ

<u>APPUYÉ PAR: DANNIE MERCIER</u>

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Un prix a été demandé par invitation à Pavage Centre Sud du Québec pour le pavage d'une tranchée sur le Rang 7 pour le ponceau qui a été remplacé récemment à cet endroit.

Préparation finale et pavage à la niveleuse : 2, 282.08\$

Préparation finale et pavage avec paveuse : 3, 434.00\$

Taxes sont en sus. Signalisation incluse.

Dimensions : longueur 10 mètres x largeur 6,8 mètres = 68 mètres carrés

Après analyse, les membres de ce conseil acceptent de faire exécuter ce travail au prix de 2, 282.08\$. Ce travail sera fait en même temps que les autres travaux de pavage devant l'édifice municipal et l'intersection coin de la rue de l'Église et de la rue Turcotte.

ADOPTE

NO-13-177 SUIVI-ÉOLIENNES

Suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 30 septembre 2013, le Conseil a adopté, le 1^{er} octobre 2013, le second projet de règlement numéro 348 amendant le règlement de zonage numéro 241. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes de certaines zones de la municipalité afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Suite à l'émission de l'avis public du second règlement, plusieurs signatures de contestation ont été déposées au bureau municipal.

L'article 5 et l'article 6 font partie de la contestation par les signataires pour la zone viable, la zone dynamique, viable/dynamique, dynamique/viable, urbain/dynamique.

Le nouveau conseil municipal prendra connaissance de ces signatures et verra à prendre les décisions nécessaires suite à la consultation de ces documents et qu'un référendum sera tenu ultérieurement sur les articles 5 et 6 qui ont été retirés du règlement 348 pour son adoption le 11 novembre 2013.

NO-13-178 PÉRIODE DE QUESTION (S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-13-179 LEVÉE DE LA SÉANCE

<u>PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT</u> <u>APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE</u>

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 45.

ADOPTE	
Jessika Lacombe Mairesse	Ghislaine Leblanc Secrétaire-trésorière Directrice générale
Je, signature par moi d	atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la e toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du